



Commission de l'examen fédéral d'accompagnatrice / accompagnateur en montagne
Kommission eidgenössische Prüfung Wanderleiterinnen / Wanderleiter
Commissione d'esame federale d'accompagnatrice / d'accompagnatore in montagna

INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES

FORMULAIRE D'ATTESTATION D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

1 Introduction

Conformément au chiffre 3.31, let b. du Règlement d'examen du 27 février 2025 sont admis à l'examen les candidats qui peuvent justifier d'au moins 50 randonnées avec une expérience professionnelle pertinente dans le domaine professionnel de l'accompagnateur en montagne, au cours des trois dernières années.

La directive relative au règlement concernant l'examen professionnel du brevet fédéral d'accompagnatrice / accompagnateur en montagne du 27 février 2025 précise au chiffre 4.1 les exigences à remplir par les candidats.

Pour satisfaire aux exigences réglementaires, les candidats sont tenus d'apporter la preuve de leur expérience professionnelle et de présenter une liste de randonnées.

Nous garantissons que les données seront traitées de manière confidentielle et que leur exploitation se fera dans le plus strict respect de l'anonymat et uniquement dans la cadre des dispositions réglementaires de l'examen professionnel.

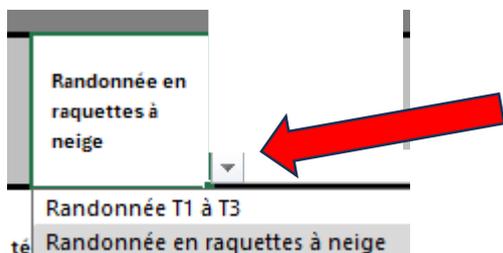
2 GENERALITES

Le fichier excel permet de saisir les différentes randonnées effectuées par le candidat. Il est composé de 75 formulaires. Toutes les randonnées sont automatiquement transférées dans une base de données qui permet la validation du respect des exigences détaillées au chiffre 4.1 de la directive.

Le fichier comporte 75 formulaires pour permettre au candidat de présenter un nombre de randonnées supérieur au minimum de 50 randonnées requises. Si un candidat veut présenter plus de 75 randonnées, il peut utiliser un deuxième fichier pour les randonnées supplémentaires.

Chaque formulaire indique un numéro de randonnée. Ce dernier est unique et ne peut pas être modifié. Chaque formulaire constitue une randonnée. Au minimum 50 formulaires doivent être complétés par le candidat.

Certaines saisies sont guidées par des cellules déroulantes matérialisées par une petite case à l'angle inférieur droit de la cellule.



Le fichier excel doit être enregistré en respectant la forme ci après :

« *nomcandidat_prenomcandidat_attestation_experience_professionnelle* »

Les formulaires signés doivent être scannés, dans l'ordre numérique des randonnées. Le fichier regroupant l'ensemble des formulaires scannés doit être enregistré sous format PDF en respectant la forme ci-après :

« *nomcandidat_prenomcandidat_formulaires_experience_signés* »

Un exemple de formulaire entièrement complété est présenté ci-dessous.

3 INSTRUCTIONS

3.1 Langue

La langue se sélectionne à la cellule L1 au moyen de la liste déroulante. Seuls « Deutsch » ou « Français » ne sont autorisés.

3.2 Candidat(e)

Le nom du candidat doit être indiqué à la cellule D3. Le prénom à la cellule H3

Le nom et le prénom du candidat indiqué dans le premier formulaire est reporté automatiquement dans les formulaires suivants.

3.3 Date de la randonnée

Les randonnées doivent avoir été effectuées au cours des trois dernières années précédant le délai d'inscription à l'examen.

3.4 Type de randonnée

Seuls « Randonnée T1 à T3 » et « Randonnée en raquettes à neige » sont autorisés et à sélectionner dans la liste déroulante.

3.5 Randonnées de stage

Indiquez, au moyen de la liste déroulante, s'il s'agit d'une randonnée effectuée de manière indépendante par le candidat (Nein / Non / No) ou d'une randonnée de stage sous la supervision d'une accompagnatrice / accompagnateur avec brevet fédéral (Ja / Oui / Si).

Au maximum 3 randonnées T3 et 3 randonnées en raquettes à neige, sous la supervision d'un maître de stage, peuvent être prises en compte.

3.6 Trek

Indiquez, au moyen de la liste déroulante, s'il s'agit d'un Trek (Ja / Oui / Si) ou d'une randonnée à la journée (Nein / Non / No).

Un formulaire doit être complété pour chaque jour de trek. Indiquer le nombre de jours de trek dans la cellule L6.

3.7 Description de la randonnée

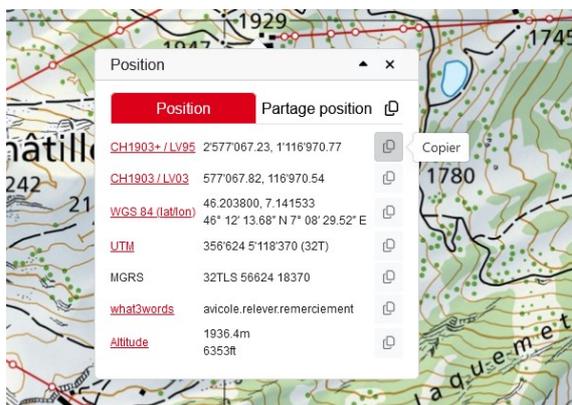
Décrivez votre randonnée en indiquant le but et les passages clés. Exemple « Montée à la cabane Rambert depuis le télésiège de Jorasse. Retour à Ovronnaz par Chamosentse ».

Pour un trek, indiquez le point de départ et d'arrivée de la journée ainsi que les passages clés.

3.8 Coordonnées

Indiquez les coordonnées du point de départ, du point culminant (ou objectif de la randonnée), le point d'arrivée et 2 points clés de la randonnées.

Respectez le format suivant : 2'577'081.99, 1'116'961.80.



Il est possible de copier/coller les coordonnées en utilisant la fonctionnalité existante sur www.map.geo.admin.ch

Clic droit pour ouvrir la fenêtre « Position »

Clic gauche pour copier la coordonnée CH1903+ / LV95

Copie de la coordonnée dans le formulaire

Lors d'un trek, indiquez 3 coordonnées intermédiaires entre le point de départ et l'arrivée de la randonnée journalière

3.9 Distance en km

Indiquez la distance de la randonnée, en kilomètres, du point de départ au point d'arrivée.

Pour un trek, indiquez la distance journalière

3.10 Dénivelés

Indiquez les dénivelés positifs et négatifs de la randonnée du point de départ au point d'arrivée.

Pour un trek, indiquez les dénivelés journaliers

3.11 Difficulté maximale

Indiquez, au moyen de la liste déroulante, la difficulté maximale rencontrée pendant la randonnée.

10 randonnées de niveau T3 doivent être effectuées.

Au maximum 3 randonnées en raquettes à neige dans le domaine de difficulté WT3 peuvent être effectuées s'il s'agit d'une randonnée de stage.

3.12 Durée de la randonnée dans le terrain

Indiquez la durée de la randonnée dans le terrain en heures.

Une randonnée correspond au minimum à 4 heures d'engagement dans le terrain.

Les déplacements vers et depuis de lieu de la randonnée ainsi que le temps passé dans les hébergements ne sont pas considérés comme heures d'engagement dans le terrain.

3.13 Nombre de clients

Indiquez le nombre de clients participant à la randonnée, accompagnateur non compris.

Un groupe est composé d'au moins deux clients.

3.14 Rémunération

Indiquez la rémunération journalière totale reçue du/des clients.

Lors d'un trek, si vous avez convenu d'un forfait comprenant l'hébergement avec les clients, indiquez uniquement votre rémunération journalière.

3.15 Informations sur le client / Maître de stage

Si la randonnée a été effectuée pour une organisation (office du tourisme, agence de voyage, hôtel ou autre organisation), indiquez le nom de l'organisation qui vous engage et les coordonnées complètes de la personne de contact de l'organisation.

Si vous avez organisé la randonnée pour votre propre compte, indiquez, sous organisation ; « Propre compte » et les coordonnées complètes d'un client participant.

Si vous avez effectué la randonnée sous la supervision d'un maître de stage, indiquez, sous organisation ; le nom de l'organisation du maître de stage ou à défaut, la mention « Maître de stage » ainsi que les coordonnées complètes du maître de stage

3.16 Finalisation

Si le formulaire n'est pas complété entièrement, le message « Le formulaire n'est pas complété correctement. Vérifiez les erreurs ci-dessous ».

Aux lignes 49 à 79, les erreurs dans la saisie du formulaire sont mises en évidence.

3.17 Signature

Chaque randonnée doit être datée, les données doivent être attestées par la signature d'un client (organisation, maître de stage ou client direct).

4 Récapitulatif

L'ensemble des randonnées sont transférées dans un base de données non modifiable.

Un onglet récapitulatif présente le respect des exigences définies dans la directive relative au règlement.

5 Inscription

Le fichier excel et le fichier PDF doivent être remis lors de l'inscription.

La décision de la reconnaissance de l'expérience professionnelle est de la responsabilité de la Commission d'examen. La condition préalable à la reconnaissance est la présentation d'un répertoire de randonnées, entièrement complété selon les exigences présentées ci-dessus.

La Comex vérifie l'exactitude du registre et valide les heures d'expérience.

Nous attirons l'attention à l'article 4.31 du règlement qui indique que la candidate / le candidat qui, en rapport avec les conditions d'admission, donne sciemment de fausses informations ou tente de tromper la commission d'examen d'une autre manière n'est pas admis à l'examen.

Candidat (e)		Sprache Langue		Français	
Nom candidat (e)	Delaloye	Prénom candidat (e)	Pierre	No de la randonnée	2
Randonnée					
Date de la randonnée	30.06.2024	Type de randonnée	Randonnée T1 à T3	Est-ce une randonnée de stage ?	Nein / Non / No
Description de la randonnée		Cabane Rambert depuis le télésiège de Jbrasse. Retour à Ovronnaz par Chamosentse et Loutze			
Coordonnées et altitudes de la randonnée - du point de départ au point d'arrivée					
Coordonnée du point de départ	2'577'081.99, 1'116'961.80	Coordonnée intermédiaire aller	2'576'615.03, 1'118'553.64	Coordonnée point culminant	2'576'509.29, 1'119'902.57
Distance en km	13.4	Dénivelés positifs	778	Dénivelés négatifs	1336
Nombre de clients	4	Rémunération en CHF	400	Difficulté maximale	T2
Durée de la randonnée dans le terrain		6			
Informations sur le client					
Organisation	Office du tourisme d'Ovronnaz				
Nom de la personne de contact client	Muster	Prénom de la personne de contact client	Hans		
Adresse	Chemin des alpes 22	Localité	Ovronnaz	NPA	1911
Numéro de téléphone	079.111.11.11	Adresse Mail	info@atovz.ch		
Attestation de la personne de contact Client : Hans Muster					
<p>Je confirme les information ci-dessus et atteste que :</p> <p>a.) la randonnée a été effectuée contre rémunération b.) Pierre Delaloye a été responsable de la planification et de la direction de la Randonnée T1 à T3 c.) L'activité s'est déroulée en plein air et comportait les activités suivantes : interaction avec le groupe ; conduite du groupe ; prise de décisions ; choix de l'itinéraire ; choix de variantes d.) 4 clients (ou plus) ont participé à la randonnée</p> <p>Règlement Art. 4.31 Le candidat qui, en rapport avec les conditions d'admission, donne sciemment de fausses informations ou tente de tromper la commission d'examen d'une autre manière n'est pas admis à l'examen.</p>					
Date	Signature Client : Hans Muster				

		Formulaire d'attestation d'expérience professionnelle Règlement d'examen - chiffre 3.31, let. b. Directive - chiffre 4.1				Sprache Langue		Français	
Candidat (e)									
Nom candidat (e)	Delaloye			Prénom candidat (e)	Pierre			No de la randonnée	1
Randonnée									
Date de la randonnée	30.06.2024	Type de randonnée	Randonnée T1 à T3	Est-ce une randonnée de stage ?	Nein / Non / No	Est-ce un Trek ?	Ja / Oui / Si	Nombre de jours	4
Description de la randonnée	Tour des Muverans - 1er jour - Télésiège de Jorasse à la Cabanne de la Tourche par Fenestral, Demecre et sentier des vires								
Coordonnées et altitudes de la randonnée - du point de départ au point d'arrivée									
Coordonnée du point de départ	2'577'081.99, 1'116'961.80	Coordonnée intermédiaire 1	2'573'951.19, 1'115'387.48	Coordonnée intermédiaire 2	2'572'460.16, 1'113'704.60	Coordonnée intermédiaire 3	2'571'323.40, 1'115'690.53	Coordonnée du point d'arrivée	2'570'914.85, 1'118'179.62
Distance en km	15.7	Dénivelés positifs	1163	Dénivelés négatifs	912	Difficulté maximale	T3	Durée de la randonnée dans le terrain	6
Nombre de clients	2	Rémunération en CHF	2000						
Informations sur le client									
Organisation	Propre organisation								
Nom de la personne de contact client	Muster			Prénom de la personne de contact client	Hans				
Adresse	Chemin des alpes 22			Localité	Ovronnaz			NPA	1911
Numéro de téléphone	079.111.11.11			Adresse Mail	info@otovz.ch				
Attestation de la personne de contact Client : Hans Muster									
<p>Je confirme les information ci-dessus et atteste que :</p> <p>a.) la randonnée a été effectuée contre rémunération</p> <p>b.) Pierre Delaloye a été responsable de la planification et de la direction de la Randonnée T1 à T3</p> <p>c.) L'activité s'est déroulée en plein air et comportait les activités suivantes : interaction avec le groupe ; conduite du groupe ; prise de décisions ; choix de l'itinéraire ; choix de variantes</p> <p>d.) 2 clients (ou plus) ont participé à la randonnée</p> <p>Règlement Art. 4.31 Le candidat qui, en rapport avec les conditions d'admission, donne sciemment de fausses informations ou tente de tromper la commission d'examen d'une autre manière n'est pas admis à l'examen.</p>									
Date				Signature Client : Hans Muster					